

**DOCUMENT** : Bulletin de sécurité : opérateur/opératrice d'équipement lourd (3 pages)  
 Bâtisseur de compétences : Mots et expressions clés

**AU TRAVAIL** : Il incombe aux employés et aux employeurs de veiller à ce que les lieux de travail soient exempts d'accidents, de blessures, de maladies ou de décès. Être conscient des risques pour la santé qui sont inhérents à certaines professions aide à détecter les problèmes potentiels avant qu'ils ne surviennent.

Lisez la page intitulée **Pour les employés** dans le bulletin de sécurité pour les opérateurs et les opératrices d'équipement lourd pour effectuer ces tâches et répondre aux questions suivantes.

1. Remplissez le tableau suivant pour relier chaque danger potentiel à une action qui permettra de minimiser les risques et de protéger votre santé.

Danger potentiel	Minimisation du risque
1. Quand vous êtes en présence d'amiante...	
2. Quand vous travaillez avec des solvants...	
3. Avant de manger ou de boire...	
4. Quand vous constatez un danger...	
5. Quand vous ne savez pas comment effectuer une tâche...	
6. Consultez la fiche de données de sécurité pour savoir...	

2. Écrivez un exemple pour chaque type de danger répertorié ci-dessous.

a) Dangers liés à l'injection

---

b) Dangers biologiques

---

c) Gaz d'échappement

---

3. Quels sont les trois dangers qui guettent les opérateurs/opératrices d'équipement lourd à l'extérieur ?

---

---

4. Quelles sont les quatre personnes qui ont pour responsabilité d'éviter les accidents ou les maladies ?

---

---

---

---

5. Qu'est-ce qu'un employé peut faire une fois qu'il rentre chez lui pour éviter la contamination ?

---

6. Nommez deux types d'équipement de protection individuelle (ÉPI) et quand on doit les utiliser.

---

---

POUR LES EMPLOYÉS  
IHSA.ca

*Work Safe for Life*

## Tâches et dangers potentiels

### Toutes les tâches

- ▶ Matériaux dangereux provenant de chantiers industriels (pâtes et papiers, raffineries, usines chimiques, verreries, usines, cimenteries, fonderies, centrales électriques, centrales nucléaires)
- ▶ Postures et vibrations gênantes lors du montage ou du démontage des équipements, vibrations et bruits dangereux lors de l'utilisation d'équipements lourds
- ▶ Amiante (dans des équipements, par exemple de vieilles plaquettes de frein, ou dans des matériaux de construction)
- ▶ Poussières et fibres isolantes sur les chantiers
- ▶ Graisse, produits lubrifiants, solutions de nettoyage, fluides de machine et liquides de coupe
- ▶ Solvants, colles et époxy
- ▶ Produits biologiques dangereux dans le sol, les usines ou sur les équipements
- ▶ Virus du Nil occidental contracté par les piqûres de moustiques
- ▶ Rayons ultraviolets du soleil
- ▶ Gaz d'échappement émanant des équipements fonctionnant au gaz ou au diesel
- ▶ Risques d'injection dus à une défaillance de l'air comprimé ou du tuyau hydraulique
- ▶ Énergie de radiofréquence (RF) provenant d'antennes de stations cellulaires
- ▶ Bruits à des niveaux dangereux provenant des chantiers de construction environnants

### Autres appareils de levage

- ▶ Températures extrêmes dans des environnements chauds ou froids
- ▶ Poussière des chantiers de construction

## Comment protéger votre santé

- ▶ Demandez à votre supérieur ou à votre employeur des instructions et une formation pour travailler de manière sécuritaire.
- ▶ Consultez les clients industriels sur les procédures de santé et de sécurité spécifiques au site.
- ▶ Posez des questions au sujet des matériaux dangereux ou des produits chimiques inconnus en arrivant sur le site pour travailler.
- ▶ Assurez une bonne ventilation.
- ▶ Portez un respirateur quand vous :
  - pensez être en contact avec de l'amiante ;
  - travaillez dans un environnement poussiéreux ;
  - faites de la soudure ;
  - utilisez des solvants, des colles ou toute autre substance dangereuse ;
  - utilisez des liquides pour le travail des métaux (fluides de coupe).
- ▶ Portez des gants, une combinaison ou une veste de soudage ou utilisez des crèmes protectrices pour protéger votre peau.
- ▶ Consultez les fiches signalétiques (FS) pour obtenir des informations sur les produits chimiques dangereux utilisés au travail et respectez les règles de santé et de sécurité au travail.
- ▶ Évitez de manger, de boire, de fumer ou de mâcher de la gomme sur un site contaminé par de l'amiante, du plomb ou d'autres produits chimiques.
- ▶ Lavez-vous ou essuyez-vous les mains avant de manger, de boire et de fumer, lavez vos vêtements et changez-vous avant de rentrer à la maison à la fin de votre quart de travail.
- ▶ Lavez vos vêtements de travail séparément de vos vêtements de tous les jours et des vêtements des autres membres de votre famille.
- ▶ Rapportez tout danger à votre employeur.

**POUR LES EMPLOYÉS** Les employés qui ne présentent aucun symptôme et qui ont été exposés à l'amiante peuvent participer à une étude de recherche à l'hôpital Princess Margaret en se portant volontaires pour subir un dépistage du mésothéliome causé par l'amiante.

Téléphone : 416 340-5686

Télécopie : 416 340-4964

Pour plus d'information sur la santé et la sécurité au travail, contactez votre syndicat ou l'un des organismes suivants :

*Infrastructure Health & Safety Association* : 1 800 263-5024 — [www.ihsa.ca](http://www.ihsa.ca) (en anglais seulement)

Ministère du Travail de l'Ontario : 1 877 202-0008 — [www.ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences](http://www.ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences)

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail : 1 800 387-5540 - [www.wsib.ca/fr](http://www.wsib.ca/fr)

*Labor Management Network*

Réf. : IHSa (2014). Risques pour la santé au travail : opérateurs et opératrices d'équipement lourd [Affiche].  
<https://www.ihsa.ca/PDFs/Products/ld/W114.pdf>